

Test d'un levier d'arrachage du Baccharis

Comme prévu au programme animation 2014, nous avons procédé à des tests du levier d'arrachage réalisé en 2013, afin de valider son intérêt. Le premier eu lieu le 19 août 2014 à Mimizan.

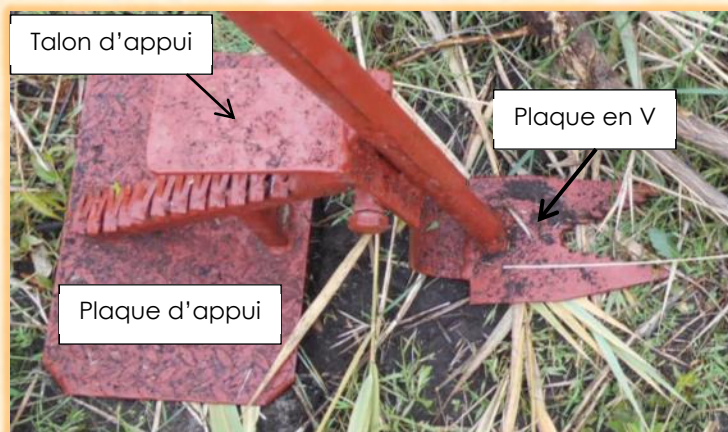
Rappel de la problématique

L'arrachage de petits pieds de baccharis est difficile à exécuter manuellement, ou aidés par une pelle. Les pieds plus gros peuvent être extraits avec une mini-pelle mécanique, et l'idée de réaliser un levier spécifique a pour objectifs de faciliter le travail des ouvriers forestiers, et de gérer les reprises en mettant en place des actions manuelles annualisées.

Présentation du test

Participants : Sébastien Maïtia (UT Mimizan, responsable RBD), Emilie Sautret (BET, suivi RBD), Bernard Garreau (UP travaux).

Le levier a été fabriqué en 2013, et le modèle apporté a subi trois modifications suite à des essais préalables.



La version modifiée comprend une plaque d'appui se terminant dans sa partie supérieure par un axe.

Une « fourche » taillée en « V » dans un fer plat épais permet de prendre la souche, et de la bloquer grâce à des encoches pratiquées dans le fer.

La fourche est enfoncée sous la souche du pied de Baccharis, et le levier est ensuite actionné en tirant sur le manche en T. Les pieds se placent sur la plaque d'appui.





On peut ainsi arracher en extrayant un maximum de racines, des plants que l'on aurait eu beaucoup plus de difficultés à enlever à la pelle.

Une trentaine de pieds ont été arrachés, d'un diamètre de 1 cm au collet, à environ 3 cm au maximum (taille de 1,50 m).



Premières conclusions

Sur le sol relativement tourbeux, l'arrachage s'est avéré assez facile, et demande des efforts bien moindres qu'avec une pelle. La principale difficulté, c'est de bien visualiser l'emplacement de la souche, pour qu'elle puisse s'insérer correctement dans le « V ».

Il semble que l'opération doive être exécutée à deux, l'un dégagant le pied et l'autre assurant l'opération d'arrachage. L'aide peut également assister l'arracheur en tirant sur les tiges de Baccharis, puis en les sortant et en les regroupant.

On doit pouvoir extraire des pieds allant jusqu'à 1,80 m de haut, et ayant un diamètre au collet de 4 cm. Le volume de la souche est quant à lui variable : en cas de rejets, on peut avoir des tiges de petit diamètre, mais avec une souche fortement enracinée, et difficile à arracher avec le levier seul.

Si les petits pieds (semis) peuvent être arrachés à la main, surtout lorsque la végétation environnante est dense, le levier peut rapidement devenir utile, mais le faible diamètre de la tige demande à placer l'extracteur en-dessous de la souche, sinon, l'appareil ne parvient pas à bloquer la tige.

Test réalisé à Tarnos le 26 août 2014

Participants : Carole Tucoulet, Patrick Lagarde (Ville de Tarnos), Arnaud Bassibey.

Contexte : Des actions d'arrachage du baccharis et d'Herbe de la Pampa ont été effectuées, et sont poursuivies chaque année dans le cadre de contrats Natura 2000 et de financements spécifiques. La pelle mécanique a été jusque-là employée, et les plants ont été broyés sur place avec une broyeuse thermique. Les Herbes de la pampa ont dû être broyées au sol avec un engin forestier. Aucune reprise n'a été constatée à ce jour au niveau des broyats. La question se posait pour les outils à utiliser pour la poursuite des opérations.

L'essai de Tarnos a été réalisé sous une pluie fine, mais le sol restait relativement sec, alors que le secteur a été inondé une partie de l'hiver et du printemps.

Il visait à comparer le comportement de l'outil sur des sols différents de ceux de Mimizan, puisque ici, le substrat est beaucoup moins tourbeux.



La première (bonne) surprise vient du fait que l'on a pu arracher facilement des pieds plus gros qu'à Mimizan, avec le système racinaire quasiment complet (Photo Carole Tucoulet)

Le sable est relativement peu cohérent, et les racines sont de ce fait assez peu ancrées au sol. Même des souches anciennement broyées, et dont le collet s'était développé, ont pu être extraites, toujours avec une grande facilité.



Nous avons cherché à trouver de gros pieds, qui jusque-là étaient traités à la mini pelle mécanique. Ici, le diamètre au collet est de 5 cm environ, mais tout le système racinaire a été enlevé. (Photo Carole Tucoulet).



Des pieds anciennement broyés ont refait des souches et des réseaux aériens assez développés, que l'on a pu arracher facilement (photo G. Granereau).



Ici, une touffe importante, située au pied d'un chêne-liège a été extraite, le réseau racinaire est quasiment complet, ce qui laisse présager qu'il n'y aura pas de rejet.



Des essais ont été faits sur Herbes de la Pampa. Les petits pieds sont enlevés facilement (Photo C. Tucoulet).



On a pu constater que l'outil est moins adapté aux Herbes de la Pampa, car la « fourche » a tendance à ne pas pouvoir agripper toute la souche, qui n'est pas « monobloc » comme chez le Baccharis. Malgré tout, les résultats sont bons, pour une espèce généralement difficile à extraire (photo G. Granereau).

Conclusion pour Tarnos

L'outil a été jugé très efficace, et se comporte bien sur des sols moins constitués (sols sablonneux squelettiques). Outre les améliorations que nous verrons plus loin, l'outil est parfaitement adapté au Baccharis sur ces sols, et laisse envisager la possibilité de programmer des actions annuelles, beaucoup moins pénibles que si elles étaient effectuées à la pelle ou à la bêche.

Sur Cortaderia, et bien que nous ne pensions pas initialement obtenir des résultats, l'outil s'avère grandement utile.

Nous n'avons pas pu encore trouver la limite de taille quant à l'efficacité du levier. Il semblerait qu'au sein de ronciers, les herbes de la Pampa soient plus difficiles à enlever, du fait de l'enchevêtrement des racines... à confirmer toutefois.

De même, des essais sur sol mouillé sont à faire, il est possible qu'il sera moins aisé d'enlever les plantes.

Améliorations à apporter au levier

La mise au point d'un levier encore plus efficace demande quelques modifications. Nous faisons ici la synthèse des remarques pour les deux sites.



Sites Natura 2000 des dunes littorales landaises

- la patte en V pour l'extraction devra prendre **plus d'angle** pour faciliter l'enfoncement ; un angle de 120 ° environ pourrait convenir. La patte doit également être **rallongée** de 4 cm environ, et une petite gorge pourra permettre de mieux se caler sur les tiges et souches de petit diamètre. A Tarnos, nous avons un peu tordu la fourche, elle devra par conséquent être renforcée
- la patte d'appui est gênante lors de l'extraction, car elle peut coincer le pied lors de l'arrachage ; elle devra être raccourcie pour supprimer ce risque.
- l'axe devra être muni d'un écrou type « Nylstop », car il se dévisse trop facilement.
- le levier est assez lourd, des solutions sont à rechercher pour l'alléger au maximum, en conservant la même robustesse. Toutefois, il n'a pas été jugé à Tarnos que cela constitue une contrainte forte, car le poids peut constituer un atout pour l'extraction (plus d'inertie).
- les poignées du manche pourraient être équipées de manchons caoutchouc pour une meilleure préhension.
- pour l'Herbe de la Pampa, un levier identique est à étudier, avec à la place de la « fourche en V », une fourche munie de dents perpendiculaires rapprochées de 3 cm environ et longues de 10 cm au nombre de cinq. En effet, les souches de ces herbes ont tendance à être arrachées par morceaux avec le levier actuel, qui ne prend qu'une partie de la souche : avec la proposition de modification on pourra se caler sur une surface plus importante. Quant au reste de l'outil, aucune modification autre que celles mentionnées plus haut n'est à apporter.

Suites à donner

- une action est programmée à Mimizan en septembre, l'agence travaux doit effectuer de l'arrachage de jussie et de baccharis ; le levier (sous sa forme actuelle) sera testé en situation réelle lors de ce chantier. Les ouvriers forestiers feront une synthèse sur son emploi et sur les modifications à apporter, en complément de celles mentionnées plus haut.
- ces modifications pourront être apportées durant l'hiver ; le coût pour un outil est d'environ 110 € HT (prix constaté pour le prototype). Les améliorations demandées pourront augmenter le coût, aussi un devis sera demandé à l'issue des essais 2014. La fabrication est faite aux ateliers Gaujacq à Pouillon, qui conçoivent et entretiennent du matériel agricole. Le levier pour Herbe de la Pampa sera à mettre au point.

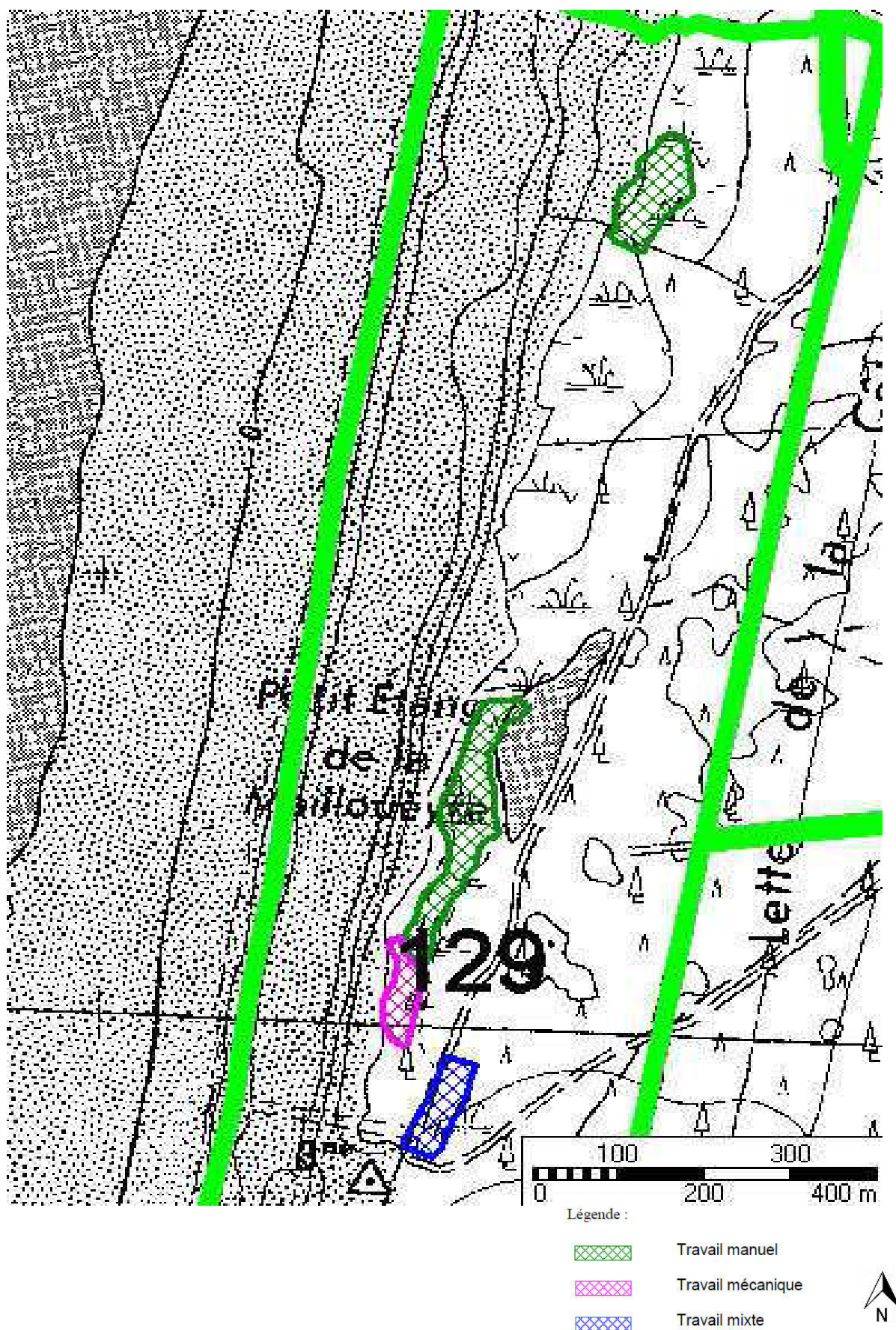
Une action d'information va être engagée en direction des structures concernées par les problématiques « invasives ».

Gilles Granereau,

Chargé de mission Natura 2000
Réseau Habitats/Flore de l'ONF
août 2014

1237 chemin d'Aymont, 40350 Pouillon - 05 58 98 27 82 - 06 13 81 60 36 - gilles.granereau@onf.fr

Annexe 2 : Carte des zones traitées en 2014 contre la prolifération du Baccharis





RAPPORT D'ETUDE DU PEUPLEMENT DES DEUX ETANGS DE LA MAILLOUEYRE à MIMIZAN (40).

Adapté du protocole NF EN 14 757



ONEMA
*Service départemental des LANDES
494 route du Rancez
40990 Saint-Paul-Lès-Dax*

Etude réalisée du 23 au 24 octobre 2014

Les auteurs

Rédaction

Jean-Marie TOURON (SD40 ONEMA)

Relecture

Lionel SAINT-OLYMPE (DIR-SO ONEMA)

Laurence BLANC (DIR-SO ONEMA)

Mise en œuvre technique (ONEMA)

Jean-Marie TOURON (SD40)

Jean-Elie LASSABE (SD40)

Paul BAUTIAA (SD40)

Alain SERENA (SD 40)

Démarches administratives et réglementaires ainsi que mise à disposition de personnel pour assister l'ONEMA lors de ces pêches

Christian PAUGAM (ONF)

Emilie SAUTRET (ONF)

Sébastien MATTIA (ONF)

Xavier GOMEZ (ONF)

Les correspondants

ONEMA : Jean-Marie TOURON

SD ONEMA des Landes

494 Route du Rancez

40990 Saint-Paul-Lès-Dax

Tél/Fax : 05.58.73.81.84

Droits d'usage :	<i>Accès libre</i>
Couverture géographique :	<i>Département des Landes.</i>
Niveau géographique :	<i>Départemental</i>
Niveau de lecture :	<i>Citoyens, professionnels, experts</i>
Nature de la ressource :	<i>Document, données chiffrées, photographies</i>

1- Objectif de l'étude

Echantillonnage des espèces piscicoles présentes sur deux étangs Landais ainsi qu'un suivi des populations dans le cadre du plan de gestion du site (convention signée entre l'ONEMA et l'ONF en octobre 2009).

2- Matériel utilisé

Les pêches sur les étangs de la Maillouère à Mimizan ont été réalisées à l'aide de filets benthiques (filets de fond). Ces filets benthiques sont des engins de type araignées multimailles de 30 mètres de longueur sur 1,5 mètre de hauteur, constitués par une succession de 12 panneaux de mailles de différentes dimensions (5, 6,25, 8, 10, 12,5, 15,5, 19,5, 24, 29, 35, 43 et 55 mm) mesurant chacun 2,5 mètres de large sur 1,5 mètre de hauteur. Ils sont équipés d'une ralingue plombée permettant de les faire couler et d'une drisse flottante permettant au filet de prospecter la couche de 1,5 mètre de hauteur en partant du fond (zone benthique).

De manière à encadrer les pics d'activité du poisson, les filets sont tendus avant le coucher du soleil et relevés après son lever.

Il faut garder à l'esprit que certaines espèces (ou écostades) sont difficilement capturables par la mise en place de ce protocole. Que ce soit à cause de leurs morphologies (anguilles), de leurs comportements (brochet) ou de leurs préférences habitationnelles (perche-soleil, black-bass).

Ainsi, des verveux ont également été utilisés afin de compléter l'échantillonnage au filet.

Ces verveux sont composés d'une senne centrale de 0.65m de hauteur sur 8m de long, en maille de 15mm, avec corde plombée et corde avec flotteurs. A chaque extrémité, un tunnel formé de 7 anneaux. Du premier anneau d'un diamètre de 65 cm jusqu'au troisième anneau le filet présente une maille de 14 mm. Du quatrième anneau, d'un diamètre de 40cm, jusqu'au dernier anneau d'un diamètre d'environ 30cm, la maille du filet est de 10 mm.

3- Le site de la Maillouère

Situé à un kilomètre au sud de Mimizan-Plage (département des Landes), le site de la Maillouère, riche de deux étangs naturels en eau douce présentant une superficie de deux hectares environ et séparés de l'océan par une dune protectrice, représente un milieu naturel très intéressant.

Ces étangs font partie d'un ensemble plus vaste d'étangs landais qui s'étirent le long de la côte Aquitaine.

C'est à la Maillouère qu'au début du XIXe siècle, le courant de Mimizan débouchait à l'océan. Les deux étangs actuels n'en sont que les vestiges, la dune constituant un barrage naturel à l'écoulement des eaux.

Le déplacement de l'exutoire du courant vers le nord a permis la formation du milieu existant aujourd'hui.

La surface des étangs de la Maillouère, et notamment le petit étang, peut être qualifiée de « prairie flottante » tant la végétation qui la recouvre est dense.

Sur les rives s'installent des espèces végétales pionnières, telles que phragmites et cladiums, imbriquées dans une ceinture forestière hydrophile vigoureuse qui s'approche plus ou moins de l'eau libre. C'est l'aulnaie-saussaie typique des étangs landais.

Il faut également noter la présence de plusieurs espèces d'algues d'eau douce.

Au total, ce sont près de 300 espèces différentes qui vivent dans ce biotope et peuplent la Maillouère.: invertébrés, poissons, reptiles, batraciens, oiseaux sédentaires ou oiseaux nicheurs de passage ou vivant en colonie.

Le peuplement piscicole d'origine du site est composé des espèces suivantes :

- Carpe (*Cyprinus carpio*)
- gardon (*Rutilus rutilus*),
- tanche (*Tinca tinca*),
- rotengle (*Scardinius erythrophthalmus*)
- brochet (*Esox lucius*),
- anguille (*Anguilla anguilla*)

Il faut ajouter à ce peuplement d'origine d'autres espèces issues de diverses introductions: perches-soleil (*Lepomis gibbosus*) et gambusie (*Gambusia holbrooki*).

4- L'échantillonnage piscicole du grand étang de la Maillouère

Les mesures physico-chimiques suivantes ont été faites au moment de la pose des filets en surface :

- pH : 7.8
- Oxygène dissous : 6.5 mg/l
- Température de l'eau : 19°C
- Conductivité : 700 µS/cm

Compte tenu des faibles valeurs de surface (1.80 ha) et de profondeur (2 m maximum) de cet étang, seuls 3 filets benthiques ont été posés entre 17h30 et 18h le 23/10/2014 ; ils ont été relevés le 24/10/2014 vers 9h55.

Sur l'ensemble des filets, 3 espèces représentées par 37 individus ont été capturées :

- 27 gardons d'une taille comprise entre 96 mm et 274 mm pour un poids de 4302 g
- 2 brochets de 502 mm et 522 mm pour un poids total de 1920 g
- 11 perches-soleil d'une taille comprise entre 30 mm et 132 mm pour un poids de 85 g

Les poissons capturés ne présentaient pas de lésions et étaient en bon état sanitaire.

A noter que la perche-soleil est une espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques (article R 232-3 du code de l'Environnement).

A ces 3 espèces capturées au filet, il faut ajouter 2 autres espèces capturées dans les verveux : l'anguille et la tanche. Ainsi, ont été recensées dans les verveux :

- 5 anguilles, d'une taille comprise entre 690 mm et 820 mm pour un poids de 3987g. Il s'agit d'anguilles argentées. Cet étang étant clos avec aucune possibilité de communication avec le courant ou la mer, la présence de l'anguille peut être due à l'introduction de civelles par des pêcheurs locaux. Il a également été noté, lors du démaillage des poissons pris aux filets, les nombreuses traces du passage d'anguilles (mucus et filets abimés à certains endroits suite au passage d'anguilles venant manger le poisson pris dans les filets).
- 3 tanches, d'une taille comprise entre 435 mm et 455 mm pour un poids de 4490g

Au total, tous moyens de capture confondus, ce sont donc 5 espèces piscicoles qui ont été échantillonnées.

5- L'échantillonnage piscicole du petit étang de la Maillouère

Les mesures physico-chimiques suivantes ont été faites au moment de la pose des filets en surface :

- pH: 8.8
- Oxygène dissous : 6 mg/l
- Température de l'eau : 17°C
- Conductivité : 740 µS/cm.

Compte tenu des faibles valeurs de surface (1.51 ha) et de profondeur (1 m maximum) de cet étang, seuls 2 filets ont été posés entre 16h30 et 16h45 le 23/10/2014; ils ont été relevés le 24/10/2014 vers 9h10.

Sur l'ensemble de dispositif de pêche (2 filets et un verveux), 3 espèces représentées par 45 individus ont été capturées :

- 30 gardons, d'une taille comprise entre 74 mm et 258 mm pour un poids de 242 g
- 12 perches-soleil, d'une taille comprise entre 38 mm à 113 mm pour un poids de 111 g
- 3 brochets, d'une taille comprise entre 235 mm et 435 mm pour un poids de 915 g

A noter que la perche-soleil est une espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques (article R 232-3 du code de l'Environnement).

Les espèces capturées dans les verveux (tanches, brochets et anguilles), ainsi qu'une tanche et les brochets pris aux filets, ont été remis à l'eau dans le grand étang.

6- Conclusion

Les espèces capturées sur ces deux plans d'eau (brochets, gardons, perches-soleil, tanches et anguilles) sont également présentes sur d'autres lagunes landaises où on peut cependant observer une richesse plus importante (à titre d'exemple : 11 espèces sur le petit étang de Biscarosse et 12 espèces sur l'étang de Léon).

On retrouve lors de l'échantillonnage de cette année des espèces déjà rencontrées lors des pêches effectuées en 1992, 1998 et 2009.

Néanmoins nous constatons une diminution du nombre d'espèces échantillonnées sur le petit étang (3 espèces capturées en 2014 contre 5 espèces en 2009).

Sur le grand étang, nous avons capturé les mêmes espèces que lors de la pêche 2009.

Nous notons une présence importante d'anguilles argentées sur ce site.

Par contre, nous relevons sur ces deux plans d'eau un déficit de juvéniles qui peut s'expliquer par la présence d'anguilles (grand étang), de brochets et de perches-soleil. Ce déficit peut également s'expliquer par des tailles trop faibles pour permettre une capture efficace dans les filets ou les verveux.

Une proposition pour améliorer l'équilibre des populations piscicoles consisterait en un alevinage en cyprinidés (gardons) sur les deux étangs; voir la pertinence de récupérer les anguilles argentées afin de les aleviner dans le courant de Mimizan.

La prolifération des herbiers sur les deux étangs a par ailleurs été maîtrisée.

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES



Pose d'un verveux sur le petit étang.



Relève d'un filet sur le petit étang.



Capture de brochet sur le grand étang.



Anguille capturée sur le grand étang.



Mise à l'eau du bateau sur le grand étang.



Mesure d'une anguille.

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES



Mesure d'un brochet.



Pesée d'une tanche.



Démaillage des filets.



Départ vers la relève des engins (filets et verveux).

Onema
SD ONEMA des Landes
494 Route du Rancez
40990 Saint-Paul-Lès-Dax
Tél/Fax : 05.58.73.81.84

Onema -DIR Sud Ouest
7 Bd de la Gare
Quai de l'Etoile
31500 Toulouse
05 62 73 76 80

Onema - DG
Hall C – Le Nadar
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
01 45 14 36 00
www.onema.fr

RAPPORT D'ETUDE DU PEUPEMENT DES DEUX ETANGS DE LA MAILLOUEYRE à MIMIZAN (40), JEAN-MARIE TOURON, ONEMA SD40



Synthèse des suivis de populations de lapins de garenne sur 2 sites Natura 2000 (Dunes littorales)



Service technique FDC40 – Janvier 2014

Introduction

Dans le cadre de la rédaction du DOCOB des dunes modernes du littoral Landais de Mimizan plage à Vieux Boucau ; de Vieux Boucau à Hossegor ; de Capbreton à Tarnos, l'ONF a contacté la Fédération Départementale des chasseurs des Landes afin de réaliser l'état initial et le suivi de populations de lapin de garenne sur deux sites côtiers.

Les opérations de comptages pédestres nocturnes furent réalisées durant les hivers 2010, 2011 et 2012.

Le premier site est la réserve biologique de la Mailloueyre à Mimizan.

Le deuxième est situé à Seignosse non loin de la plage « les casernes ».

Le lapin de garenne est une espèce intéressante lorsque les densités sont assez importantes car elles contribuent au maintien d'une végétation assez rase qui favorise certains milieux particuliers devenus rares (lettés).

Le cas échéant, des aménagements de terrains seraient proposés afin de permettre de développer ces populations.

Biologie et généralités

Le lapin appartient à la famille des léporidés. L'espèce est organisée en groupes sociaux. La majorité de la reproduction s'étale généralement de fin janvier à mi-août. Les femelles mettent au monde chaque année de 10 à 25 petits en 2 à 5 portées. Le lapin affectionne les milieux ouverts diversifiés. Il a tendance à disparaître des secteurs où le milieu se ferme. Herbivore, son alimentation est très diversifiée même si les graminées dominent généralement. Opportuniste, il est capable de consommer une grande variété de végétaux (jeunes pousses de vignes, d'arbres, graminées, etc.).

Il est présent sur l'ensemble du département des Landes avec des densités de population très hétérogènes. En ce qui concerne son statut cynégétique dans les Landes, il est classé espèce gibier au Sud de l'Adour et nuisible au Nord à l'exception de quelques communes. Ce statut est lié aux problèmes de dégâts que le lapin commet sur la pinède. A l'heure actuelle, les populations sont en diminution. Cette baisse s'explique par la combinaison de plusieurs maladies telles que la myxomatose, le VHD et les coccidioses au cours des années 1980 à 1990, mais également du fait de l'évolution de son habitat. En effet, le département des Landes a connu, à compter des années 70, une transformation de son territoire du fait du développement de l'agriculture. Les terres agricoles se sont développées et agrandies lors des remembrements : les talus, les haies, les boisements de feuillus et les landes à « soustrage » ont été remplacés par de grandes parcelles maïsicoles. Les habitats favorables à l'espèce ont peu à peu disparu. Le cloisonnement des colonies dû à la disparition des corridors accentue le développement des maladies. Selon les virulences des épizooties, les niveaux de fluctuation varient d'une année à l'autre.

La lette (arrière dune côtière) constitue un contre exemple de ce qui vient d'être cité : à compter des années 75, l'effondrement des effectifs de lapins a provoqué la fermeture du milieu. Certaines colonies prospèrent très localement (quartiers, propriétés) notamment au Nord de l'Adour malgré la présence d'épizooties régulières. En revanche, des colonies ayant été exposées aux virus ont aujourd'hui quasiment disparu, notamment dans de nombreuses communes du Sud de l'Adour.

Certaines communes faisant des reprises de lapins dans le but de recoloniser des territoires vaccinent les individus. Ces vaccins (SG33) permettent de protéger les lapins pendant environ six mois seulement.

Au niveau des dégâts agricoles et sylvicoles, le lapin étant un herbivore, il n'est pas rare d'avoir des problèmes localisés dans les vignobles du Tursan et de l'Armagnac ou certaines communes forestières du Nord du département, là où des îlots de populations subsistent. Les dégâts ne sont pas quantifiés mais certaines mesures de préventions ont été réalisées sur des cultures sensibles telles que des protections individuelles sur des plants forestiers ou de vigne ainsi que des filets électrifiés autour de quelques parcelles (maraîchage).

Matériel et méthode.

La méthode est identique pour les deux sites.

Il s'agit d'observations nocturnes réalisées avec un phare de 100Watts (portée environ 100 mètres).

Deux observateurs sont nécessaires, le premier qui porte le phare et la batterie, le deuxième qui observe à l'aide de jumelle (10 x 32) et note les observations.

Les circuits sont repérés de jour et sont parcourus à pied. Ils doivent être rigoureusement les mêmes pour limiter les biais.

Il convient d'éclairer les zones ouvertes où les lapins se nourrissent la nuit. Dans le cas présent la dune et la lette sont privilégiées.

Conformément à la convention de partenariat signée le 9 juillet 2008 par l'ONF et la Fédération des Chasseurs, deux soirées par an et par site devaient être réalisées sur une durée de trois ans (soit six soirées par site).

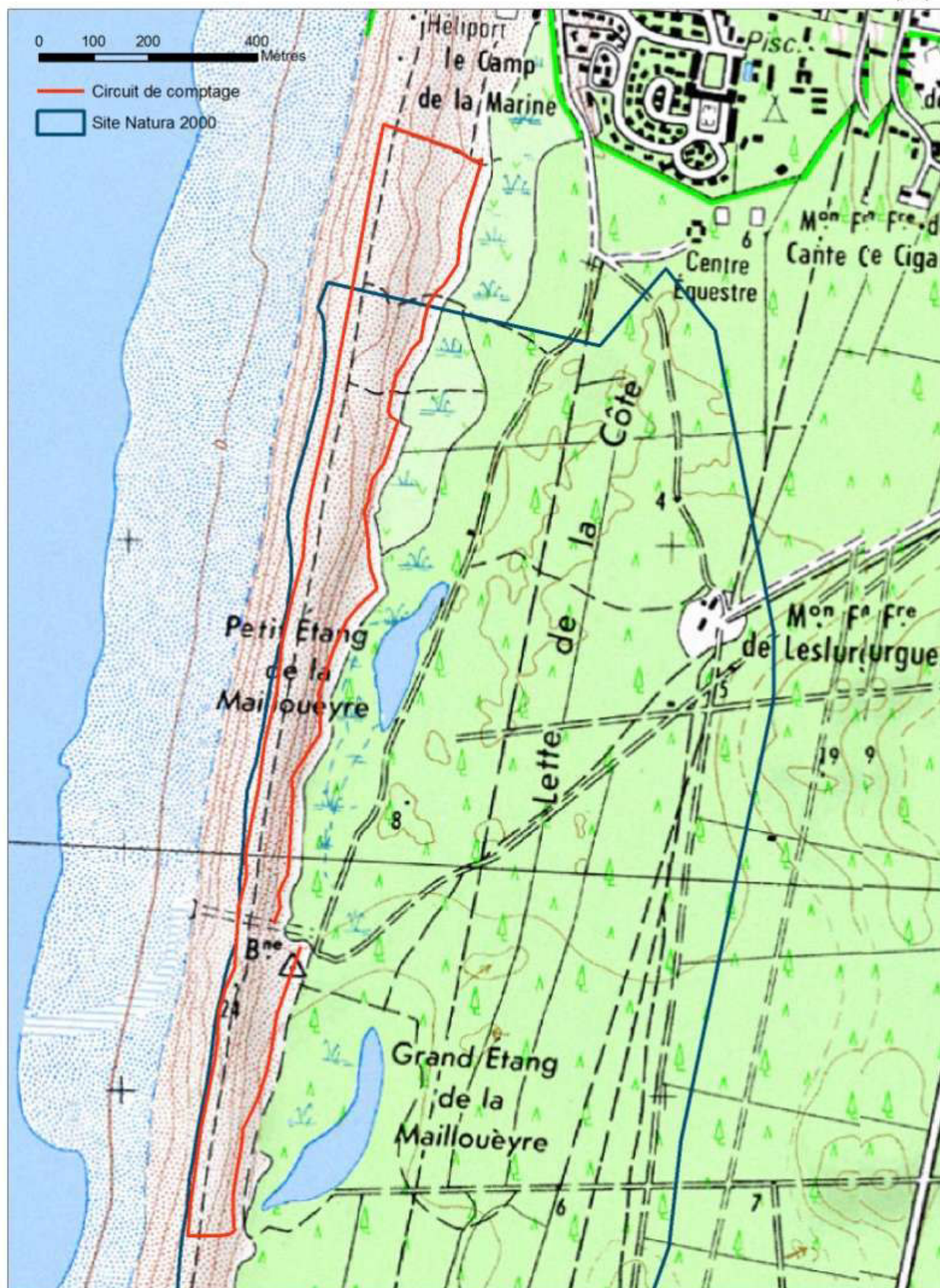
En complément des circuits nocturnes, nous avons procédé à une visite de jour le 10 février 2011 pour localiser les zones où les indices de présences sont les plus fréquents.

Le circuit de la Mailloueyre à Mimizan mesure 4,400 kilomètres. Celui de Seignosse a une longueur de 3,300 kilomètres. Les repérages de jour ont eu lieu le 11 janvier 2010 à Mimizan et le 23 juin 2010 à Seignosse.

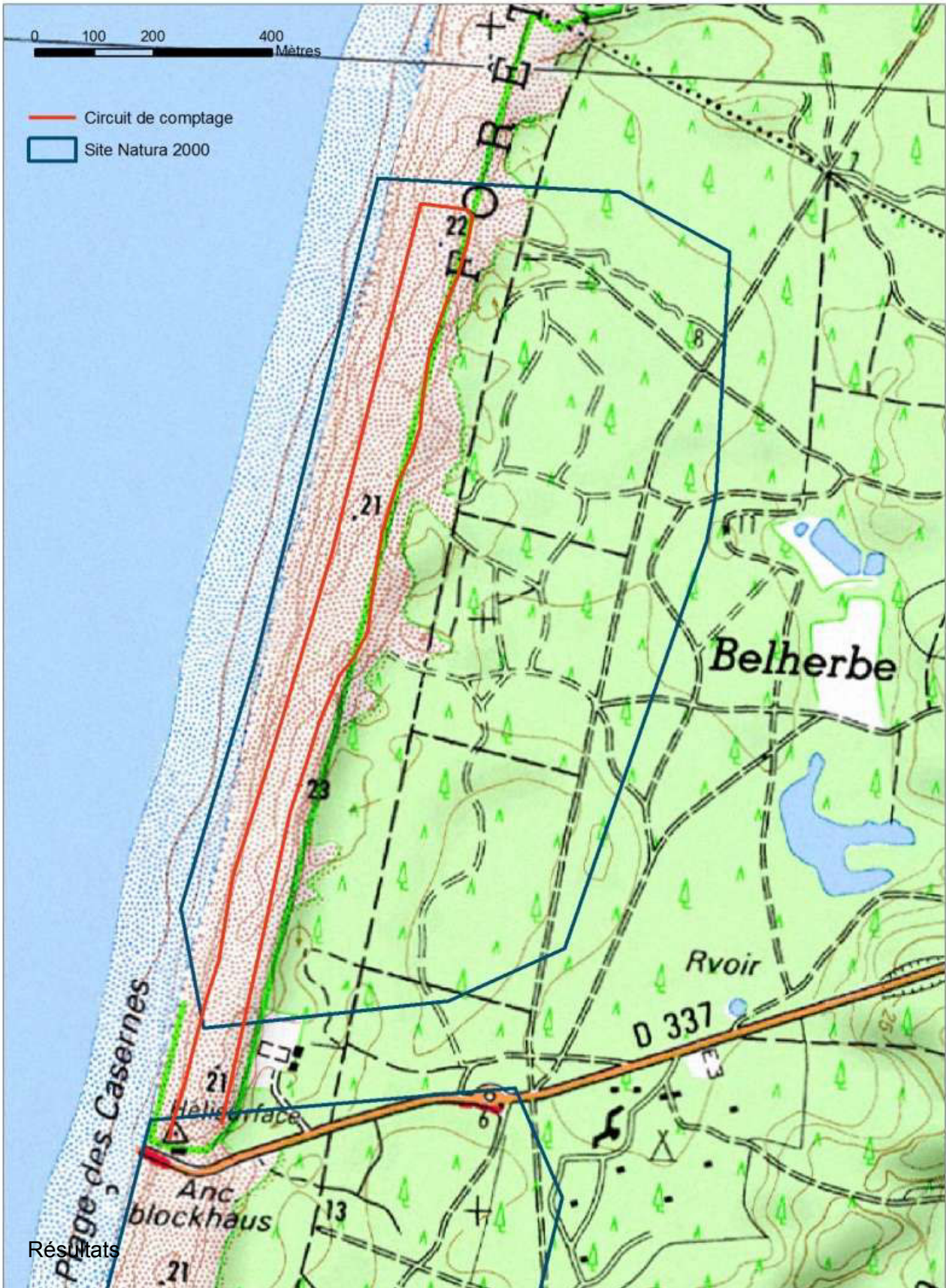
Le circuit de Mimizan est parcouru en 1h30 environ contre 1h15 environ à Seignosse.

Les deux circuits opèrent des boucles pour revenir au point de départ, en se décalant pour éviter les doubles comptages (Voir ci dessous).

Circuit de comptage de Mimizan



Circuit de comptage de Seignosse



Résultats enregistrés.

Tableau récapitulatif Mimizan

DATE	LAPIN	LIEVRE	CHEVREUIL	DIVERS
27 janvier 2010 19h à 20h30	0	6	1	0
28 janvier 2010 19h à 20h30	1	6	1	0
11 octobre 2010 20h20 à 21h40	1	3	0	1 chat
12 octobre 2010 20h25 à 21h40	0	0	0	1 chat 1 renard
31 janvier 2011 19h10 à 20h40	0	1	0	0
1 février 2011 20h30 à 21h40	0	0	0	0
24 janvier 2012 19h50 à 21h00	1	1	0	0
25 janvier 2012 20h15 à 21h30	1	1	0	0

Nous avons réalisé huit soirées de comptage sur ce site soit deux de plus que ce que prévoyait la convention afin de permettre une meilleure interprétation étant donné le peu d'animaux observés.

Comme le montre ce tableau, la population de lapin est très faible sur le site de la Mailloueyre malgré la présence de la réserve biologique sur laquelle la chasse est interdite.

Les observations nocturnes confirment celles réalisées de jour où peu d'indices de présence furent observés. Sur ce site, la présence de l'espèce est confirmée, la population semble

viable mais en faible densité pour la période considérée. La visite complémentaire de jour du 10 février 2011 a permis de caractériser deux petites zones où les indices de présence sont plus nombreux, sans atteindre un niveau élevé.

Les deux zones où les indices de présences furent les plus nombreux sont caractérisées par une lette plus large, moins boisée et buissonnante

Sur ce site, la lette est trop souvent réduite voire inexistante du fait notamment du recul de la dune.



Zone favorable

Pour la zone au sud de la réserve, l'espèce a visiblement bénéficié des premiers aménagements d'ouverture de milieux réalisés par l'ONF (girobroyage).

Ces actions doivent être poursuivies et développées



Zone girobroyée



Milieu fermé défavorable

Tableau récapitulatif Seignosse

DATE	LAPIN	LIEVRE	CHEVREUIL	DIVERS
18 octobre 2010 20h25 à 21h40	17	0	0	0
20 octobre 2010 20h25 à 21h30	14	0	1	0
25 janvier 2011 19h30 à 20h57	15	0	0	0
26 janvier 2011 19h15 à 21h35	14	0	0	0
18 janvier 2012 20h15 à 21h35	10	0	1	1 renard
19 janvier 2012 20h55 à 21h55	8	0	0	0

Nous avons effectué six soirées de comptage sur ce site conformément à la convention.

A l'inverse de Mimizan, la population de lapin à Seignosse est plus importante.

Le nombre d'individu observé ainsi que les indices de présences ne laissent planer aucun doute. Même si cette population est plus importante, il convient de préciser que pour une espèce telle que le lapin, elle n'atteint pas encore un niveau très élevé par rapport à ce qui peut être observé.

Il s'agit d'une population intéressante mais la aussi l'espoir de la développer reste permis surtout si l'on veut atteindre l'objectif d'un nombre d'individu susceptible d'avoir un impact sur l'entretien de cette lette.

La visite complémentaire de jour du 10 février 2011 a confirmé par la fréquence des indices de présence (tout le site) que l'effectif reproducteur est beaucoup plus élevé qu'à Mimizan.

La visite complémentaire de jour a été volontairement réalisée sur les deux sites le même jour.

Ce site semble plus favorable, mais la aussi le recul de la dune élimine souvent la lette et la dune abouti directement dans la foret de protection sans transition.

Discussion, propositions.

A. Site de Mimizan

L'espèce est présente en faible densité. En l'absence de données antérieures, il nous est difficile de savoir si l'espèce a décliné ou a toujours été présente en l'état.

D'après divers commentaires sur le plan local, il apparaîtrait quand même que la population ait décliné.

Cependant, nous pensons que la proximité de la ville de Mimizan plage et les effets qui en découlent (dérangement humain, chiens et chats domestiques en divagation) ne favorisent pas l'expansion de cette faible population. Nous avons décelé des traces de chiens et de chats domestiques lors de chacun de nos passages sur ce site.

Le lapin de garenne est un animal de milieux buissonnants et non pas fermés. La localisation des indices de présence confirment la préférence de l'espèce pour les lisières de milieux ouverts.

Pour le site de la Mailloueyre nous émettons l'hypothèse que le milieu est globalement trop fermé.

La lette est trop étroite ou inexistante éliminant de fait les milieux ouverts ou semi ouverts favorable au lapin.

Si la volonté est de favoriser cette espèce, nous pensons qu'il serait intéressant de développer certaines actions visant à ouvrir le milieu pour élargir ou recréer la zone de lette.

Le lapin affectionne les lisières donc les milieux variés favorables également à d'autres espèces.

Il serait souhaitable de créer des petites ouvertures d'une trentaine d'ares chacune proches les unes des autres (réseau communiquant).

Il s'agit bien entendu d'aménagements légers et non pas de coupes rase défavorables à l'espèce.

Ces actions prévues dans le DOCOB sont référencées.

Codes actions

- ✓ N°1/ML-CS2 : réaliser une fauche de lisière
- ✓ N°2/M-6HE4 : engager des actions visant à éviter la fermeture des milieux
- ✓ N°3/ML-6HE11 : effectuer des travaux de création de prairies pare feu
- ✓ N°7-6HE17 : informer sur le contrôle des animaux domestiques en divagation

L'espèce est présente sur ce site donc l'espoir de développer la population pour arriver à l'objectif de départ (entretien naturel de la lette) est permis.

La piste principale à explorer semble être l'aménagement de ce milieu pour aider le développement de la souche présente déjà adapté à ce milieu.

Comme cela a déjà été démontré, les lâchers d'animaux extérieurs peuvent présenter des risques pathogènes pour les individus naturellement présents.

Pour ces raisons il ne nous paraît pas souhaitable d'envisager de telles opérations dans l'état actuel des choses.

B. Site de Seignosse

Sur ce site, vu le niveau de la population actuelle les chances de voir augmenter le nombre d'individu sont plus largement permises. De la même façon qu'à Mimizan, les actions d'ouverture et d'entretien léger de la tette pourraient avoir ici des chances de succès plus rapide. Les actions à entreprendre référencées dans le DOCOB seraient identiques.

Pour le site de Seignosse, le milieu nous paraît beaucoup plus intéressant pour cette espèce.

Les aménagements de terrain seraient « moins lourds » car le milieu est plus ouvert.

Il s'agit plus d'entretien que de création.

Sur ce site et pour les raisons déjà évoquées les lâchers ne sont pas souhaitables tant qu'une souche naturelle est présente.

Les actions d'entretien du milieu semblent être la piste principale à développer.



Milieu favorable



Type de milieu à entretenir

Conclusion

Ces deux sites côtiers présentent des différences.

La réserve de la Mailloueyre à Mimizan présente un niveau de population très faible probablement du à un habitat (devenu ?) moins favorable.

Des actions d'aménagement plus importantes semblent appropriées.

Le site de Seignosse (chassé) présente un niveau de population plus élevé qui, selon nous, peut encore augmenter.

Des actions plus légères qu'à Mimizan pourraient être entreprises rapidement.

Pour ce site, des essais de mise en défens de petites parcelles expérimentales pourraient d'ores et déjà permettre de mesurer l'impact du lapin sur ce milieu.

Pour ces deux sites nous conseillons de poursuivre les actions d'ouverture et d'entretien afin de recréer et maintenir les habitats favorables.

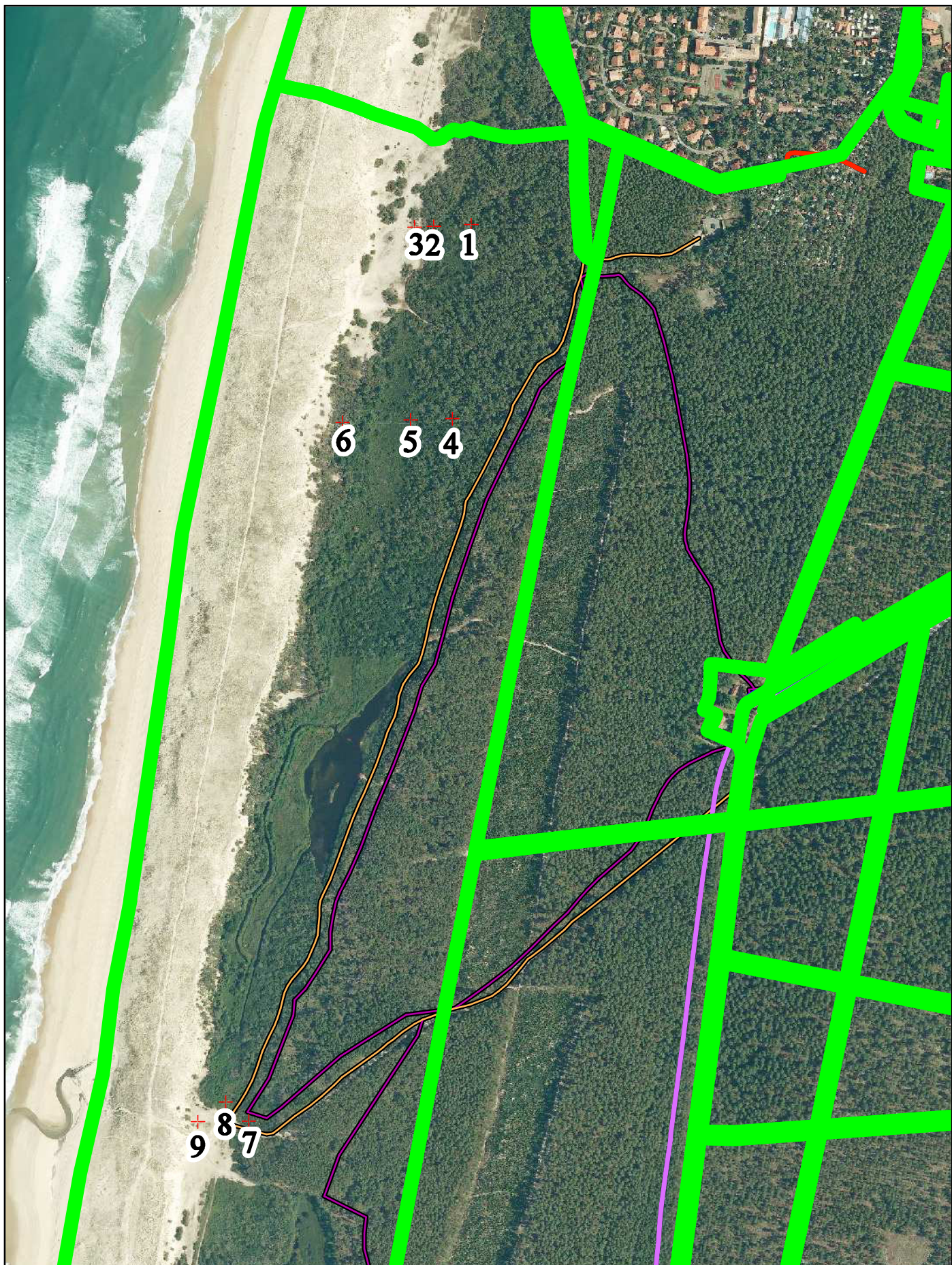
Le recul de la dune par les effets du vent semble être le facteur défavorable le plus important car ce phénomène réduit ou élimine la lette qui constitue l'habitat de transition favorable.

Bien que nous ne puissions pas le mettre en évidence, il est également fort probable que ces deux populations aient pu subir et subissent encore des épidémies de VHD et de myxomatose.

Les maladies sont des facteurs de mortalité très importants et à l'heure actuelle il n'existe pas de traitement fiable pour vacciner les lapins dans la nature.

Comme nous l'avons déjà évoqué nous pensons que lâcher des animaux extérieurs constituent des opérations lourdes humainement et financièrement sans aucune garantie de succès avec de surcroit d'éventuels risques pathologiques pour les animaux naturellement présents

La marge de manœuvre est certes réduite mais il convient de tenter de développer l'existant, et de favoriser dans un premier temps l'ouverture et l'entretien des milieux favorables.

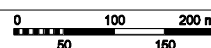


Commentaires

© IGN / ONF Toute reproduction interdite



Echelle : 1 : 7500





Annexe n°6

Tableau de synthèse des actions de gestion sur la RBD de la Mailloueyre

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	...
RESTAURATION DES MILIEUX								
Milieux ouverts		Création prairie par étrépage mécanisé (0,5ha), fauchage prairie (1,7ha) avec exportation; Limitation des saulaies		Fauche partielle bords de chemins			Fauchage prairies	
Milieux humides			Calibrage des berges d'étangs et réhabilitation fonctionnelle des fossés (100m)				Réouverture des berges, fossés et mares comblées par débroussaillage	
			Création de 9 mares (0,23ha)					
Dunes	Couverture de branchage sur talus internes	Abattage de pins en arrière dune		Caillebotis accès belvédère, ganivelles et clôture 3 fils, Chicanes		Abattage de jeunes pins en arrière dune et arrachage manuel des repousses		
LUTTE ESPECES INVASIVES								
Baccharis			Broyage 2 ha	Broyage 2 ha	Broyage 2 ha	Broyage 2 ha		
			Arrachage mécanique, traction animale 0,5ha	Arrachage mécanique, traction animale 1ha	Arrachage manuel des repousses et rejets 0,5ha	Arrachage manuel des repousses et rejets 1ha	Arrachage mécanique et coupe au pied des sujets embroussaillés	
			Etrépage mécanisé 0,5ha	Etrépage mécanisé 1ha	Arrachage mécanique des gros sujets 1ha	Arrachage mécanique des gros sujets 0,5ha	Test arrachage avec levier (zone de prairies avant fauche)	
			160m3					
Jussie			Arrachage mécanisé avec pelle marais sur petit étang			Mini pelle sur barge sur grand étang		
			Arrachage manuel sur fossés				Arrachage manuel sur le sud du grand étang, mares et fossés	
			120m3			180m3		

INVENTAIRES ET SUIVIS FAUNE ET FLORE

Suivis invasives		Expertise floristique 2009-2013						
Végétation et habitats naturels		Pose et suivis de l'exclos	Suivis de l'exclos	Suivis de l'exclos	Suivis de l'exclos	Suivis de l'exclos	Cartographie de l'évolution de la végétation	
Flore vasculaire		187 espèces, 17 habitats				Carte espèces protégées + Carte écodynamique simplifiée de la dune non boisée	Atlas flore patrimoniale	
Bryophytes et lichens		Obs R. JUN (DOCOB L02)						
Champignons		Obs SOMYLA (DOCOB L02)						
Poissons			1ère étude ONEMA : 6 espèces + gambusie				2ème étude ONEMA	
Amphibiens			5 espèces (installation de 35 plaques)			6 espèces + Comptages Crapaud Commun et calamite		
Reptiles		7 espèces, installation de 35 plaques à reptiles	7 espèces	5 couleuvres	6 couleuvres	7 espèces		
Cistude		observation de 3 individus	Capture par nasses, 1 individu			Nouvelle observation de la Cistude sur le petit étang	Suivi Cistude Nature	
Oiseaux		Obs FDC Landes et ONF: 72 espèces	78 espèces	98 espèces	99 espèces	98 espèces	IPA	
Mammifères		Obs GERE, INRA et ONF: 15 espèces	Etude FDC40 - Lapins de Garenne		Etude FDC40?			
Micro mammifères			8 espèces					
Chiroptères			10 espèces	25 arbres gîtes, 10 espèces	25 arbres à trous, 9 espèces	25 arbres à trous, 10 espèces		
Insectes		Obs GERE et ONF: 14 espèces						
Odonates			15 espèces	15 espèces	18 espèces			
Autres Suivis								
Suivis hydrologiques		piézomètre papeterie					Installation de piézomètres	

ACCUEIL DU PUBLIC ET ANIMATIONS

Infrastructures	Mise en place de clôtures et ganivelles		Pose de l'observatoire et du belvédère, création du sentier balisé de découverte	Palissade de brande aux abords de l'observatoire		Palissade de brande au sud du grand étang	Expertise stabilité du belvédère	Réfection de la route d'accès de Leslurgues
Signalétique			Balisage du sentier; Grand étang: zone de tranquillité, sentier sud dévié	17 bornes numérotées "station botanique" et 15 bornes de visée	20 bornes réglementaires et périmétrales	Inventaire type schéma d'accueil + Aire de pique-nique sans poubelle	Mise à jour du logo RBD, du périmètre réserve de chasse, du périmètre du site Natura 2000	Mise en place du schéma de signalétique
Outils pédagogiques				Livret "Sentier de découverte"			Conception du projet d'entrée le Carrefour de Leslurgues (panneaux et modules)	Réhabilitation des Ecuries: Toiture et abri
Mise en sécurité				80 arbres abattus + 10 élagués	10 arbres élagués	113 arbres élagués; Accès surélevé et clôturé au-dessus des effondrements de la canalisation de la papeterie	100 arbres à élaguer; Protection réservoir béton au nord du site	
Suivi de la fréquentation				Pose d'un éco-compteur piéton: 32500 passages de mai à octobre	20060 passages de mai à octobre	Eco-compteur défectueux SAV	Réinstallation du compteur piétons avant l'été	
Visites guidées			38	9	22	19		
Tournées de surveillance			16	12	13	31		
Réunion du Comité		CRES Natura 2000					Réunion 28 avril	

Annexe n°7



Compte rendu de la réunion du comité scientifique et de gestion de la Réserve biologique dirigée de la Maillouère

28 avril 2014 – Office intercommunal de tourisme de Mimizan

Présents :

Katia Galy (OIT) ; Raphaël Jun (Ecologue indépendant) ; David Jimenez (CG40) ; Jean Favennec (CSRPN) ; Jean Marie Toubon (ONEMA) ; Gilbert Tarozzi (DDTM40) ; Solène Clouet, Gilles Granereau, Sébastien Maïtia, Emilie Sautret (ONF)

Vous trouverez la liste des personnes constituant ce comité « *Liste membres comité RBD Maillouère-2014* » en téléchargement sur le site des dunes littorales d'Aquitaine : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/83>, sous l'onglet [*RESERVE BIOLOGIQUE (RBD)*].

Ce compte rendu s'appuie sur la présentation de diapos « *14.04.28 Comité RBD Maillouère* » amendée d'un tableau de synthèse des travaux engagés à ce jour « *Synthèse actions RBD Maillouère-2014* », également en téléchargement sur ce site.

Ordre du jour :

- ❖ Rappeler les enjeux et objectifs fixés dans le plan de gestion
- ❖ Présenter les actions engagées depuis la création de la RBD
- ❖ Recueillir les avis sur la programmation des travaux futurs

Rappel chronologique :

- La gestion de la RBD avait initialement été abordée lors des Comités restreints de suivi Natura 2000 du site des « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan plage à Vieux Boucau » dès septembre 2008.
- Le plan de gestion a été validé par le Conseil National de la Protection de la Nature en janvier 2010.
- L'inauguration de cette réserve s'est déroulée en mai 2011 en présence d'Alain Rousset (président du Conseil régional d'Aquitaine) et Yves Ducos (directeur territorial Sud-Ouest ONF), l'occasion de signer un contrat Aquitaine nature.
- L'arrêté ministériel de création est relativement récent et daté du 28 janvier 2014.
- Le plan de gestion s'étale de 2009 à 2018, cette réunion se déroule donc à mi-parcours de cette période d'application.

Contexte :

Située en forêt domaniale de Mimizan (3531,17 ha), la réserve de la Maillouère a une surface de **114,27 ha** et s'étend sur 2,5 kms de long depuis le sud de Mimizan plage. Historiquement, le site est l'ancien exutoire du courant de Mimizan. A la fin du 18^{ème} siècle, le courant déviait à l'époque vers le sud et s'est fixé à partir de 1830. Après son endiguement, l'homme a assaini les landes humides puis reboisé cet ancien lit.

Le choix du statut de Réserve biologique dirigée (RBD) repose sur la dynamique vive et spécifique des milieux naturels présents et de la proximité du site touristique, qui en fait un espace relativement fréquenté. Ce statut permet une gestion conservatoire des habitats naturels.

Contexte réglementaire:

La réserve est entièrement comprise dans les périmètres de la loi Littoral et du site inscrit « Etangs landais ».

Le site Natura 2000 ZSC FR7200711 (L02) « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan-Plage à Vieux Boucau » est découpée en 2 entités. Suite à une révision de son périmètre, l'entité nord a été agrandie jusqu'à la limite de la RBD, et recouvre ainsi l'ensemble de la réserve (ancien périmètre N2000 en pointillés bleus sur la carte).

Notons également la présence d'une Réserve de chasse et faune sauvage (AP 1992), une partie en espace boisé classé (EBC) et la présence de 2 zones naturelles d'intérêt :

- ZNIEFF type I « Dunes modernes du littoral landais du banc de Pineau à Contis les Bains »
- ZNIEFF type II « Etangs de la Maillouère et zone humide d'arrière dune ».

Contexte des milieux naturels :

Le site se situe à cheval sur la dune littorale bordière et l'arrière dune humide avec étangs. Il constitue un des maillons relictuel au sein de la chaîne des lacs et zones humides arrière littorales d'Aquitaine. En Gironde, cette chaîne est constituée par l'enchaînement des lacs de Carcans Hourtin, l'Étang de Cousseau, le lac de Lacanau et le chapelet des étangs de Batejin. Au sud du Bassin d'Arcachon, se succèdent le lac de Cazaux Sanguinet, celui de Biscarrosse Parentis puis le lac d'Aureilhan au nord-est de Mimizan dans les Landes.

Le domaine public maritime (DPM) n'est pas intégré dans le périmètre de la réserve, mais en interaction certaine. La limite s'arrête aux dunes embryonnaires, l'avant dune au pied ouest du cordon. Le haut de plage est par contre pris en compte dans le périmètre N2000.

1. **Rappel des enjeux et objectifs :**

Présence de milieux littoraux rares et en eau, ce qui offre une grande variété écologique et une mosaïque d'intérêt au vu de la diversité des milieux et espèces présentes.

La faune et la flore sont spécialisées et adaptées à ces conditions et bien souvent exclusives/endémiques à ces milieux.

Sont identifiés dans le diagnostic :

- **Enjeux floristiques**

- **187 espèces floristiques dont 8 endémiques, 3 au niveau national, 4 au niveau régional:**

Astragale de Bayonne, Epervière laineuse, Linaire à feuilles de thym...

+ Stations de Ophioglosse, Lotier grêle, Lys maritime, Romulée à bulbe, Coréma blanc...

Au total, 17 habitats Natura 2000 dont 3 habitats d'intérêt communautaire prioritaires : les dunes grises, les pelouses arrière-dunaires et les dunes brunes.

A titre illustratif, la cartographie des habitats N2000 montre la multitude et la complexité de la répartition spatiale de ces habitats.

- **Enjeux faunistiques**

- **Reptiles et amphibiens** (12 espèces dont le Lézard Ocellé, la Cistude d'Europe...)
- **Oiseaux** (72 espèces dont 12 de la directive Oiseaux) peuvent être nicheurs, hivernants, de passage... position de la RBD sur un couloir migratoire
- **Chiroptères** (9 espèces dont la Grande noctule...)

- **Autres enjeux**

- **Pratiques sylvicoles:**

Les peuplements majoritairement de pins maritimes, en série de protection donc avec une gestion moins intensive, 1 unité de gestion exploitée (- de 4ha). La sylviculture cherche à valoriser au mieux les vieux arbres, les arbres à cavités, les sous étages ainsi que les feuillus (chêne liège et chêne pédonculé)

- **Périmètres de protection :**

D'une part, Natura 2000 constitue une zone tampon autour de la réserve biologique, d'autre part la Réserve de chasse et faune sauvage constitue une zone de quiétude pour la faune.

- **Menaces**

- **Menaces liées à la dynamique naturelle:**

Espèces invasives : avec les plus préoccupantes : le Baccharis et la Jussie, à surveiller : Phytolaque « Raisin d'Amérique » et Myriophylle du Brésil

Espèces faunistiques : le Ragondin, la Perche soleil pouvant être un obstacle pour une partie de la faune des étangs ; la Gambusie qui a colonisé toutes les mares connectées aux étangs, et se nourrit des pontes des amphibiens par exemple.

- ✓ Erosion marine et éolienne : tendance du recul du trait de côte
- ✓ Eutrophisation des étangs : comblement des étangs mais aussi des mares
- ✓ Fermeture progressive des milieux : progression des strates buissonnantes et arbustives

- **Menaces anthropiques:**

- ✓ Fréquentation piétonne : zone de passage entre le massif forestier et la plage
- ✓ Rejets de papeterie : impact paysager, odorant et écologique (risque industriel).

Ces rejets en mer sont en dehors de la réserve, le gestionnaire ne peut donc rien faire par rapport à cette activité. Par contre, il se doit d'intervenir en cas d'accident impactant la réserve. Par exemple, en 1980 l'exutoire avait été obstrué par du sable, ce qui avait entraîné une rupture du conduit au sein de la RBD actuelle. Des fossés avaient donc été creusés à proximité du petit étang pour circonscrire la pollution induite par la fuite. L'année dernière, des effondrements de colonnes de sable sur la dune non boisée ont nécessité une mise en sécurité, notamment l'accès au belvédère.

Principaux objectifs :

3 grands objectifs ont été fixés à long terme :

1. **Conservation du patrimoine naturel: milieux ouverts et milieux humides** : de manière globale, ce sont des habitats en régression, l'objectif est de maintenir, améliorer voir restaurer ces milieux, recréer et diversifier les conditions écologiques locales afin d'améliorer les potentialités d'accueil pour les espèces

2. **Optimisation globale de la biodiversité du haut de plage à la lisière forestière (contrôle souple)** : opérations de limitation de l'érosion dunaire éolienne (partie frontale), optimisation du rôle de conservation du budget sédimentaire des dunes, maintien d'une mosaïque équilibrée entre les différents habitats, limiter les effets négatifs de la pression humaine

3. **Valorisation pédagogique, scientifique et partenariale** : poursuivre et renforcer le dialogue partenarial avec la commune de Mimizan, la communauté de communes, le CG40, la Région... de manière à définir une « politique d'accueil » commune. La réunion de ce comité vise à consolider cette communication et développer des pratiques adaptées au mieux au lieu, mettre en place des dispositifs de suivis et d'expérimentation.

2. **Présentation des actions engagées :**

Ces grands objectifs sont déclinés en objectifs opérationnels. La présentation des actions les catalogue selon ces objectifs mais la plupart des actions sont transversales.
(Cf. Tableau de synthèse des travaux par année)

Les actions ont pu être menées grâce à un budget en plusieurs parties:

- ONF (interne, Mission d'intérêt général...)
- cofinancement : partenariat d'entreprise, exemple du mécénat Ushuaïa 2009/2010
- contrats N2000 (actions prévues dans le docob)
- contrats Aquitaine nature soutenue par la Région Aquitaine
- autres sources comme l'Agence de l'eau, la commune, communauté de communes...

Le plan de financement 2014 est essentiellement basé sur un apport ONF (45%), des aides de la communauté de communes, de l'Agence de l'eau et de la Région Aquitaine.

1- Conservation et restauration des milieux

➤ Travaux de génie écologique pour la création et le maintien des milieux ouverts

- ✓ Etrépage mécanisé = création d'une prairie (0,5 ha) caractère expérimental de cette opération qui justifie par ailleurs la mise en place de suivis qui pourront servir d'évaluation environnementale de cet outil, confirmant ou non son intérêt.
- ✓ Fauche de prairie (1,7 ha) et exportation
- ✓ Abattage de pins favorisant les milieux humides et dégagant des vues pour les observatoires (débardage à cheval)

➤ Lutte contre les invasives

- ✓ Arrachage expérimental de Baccharis : grande capacité de diffusion des graines. L'aspect expérimental et différencié des travaux de lutte contre le Baccharis est particulièrement original, et les suivis les accompagnant devraient permettre de statuer objectivement sur la pertinence des itinéraires techniques employés.
- ✓ Arrachage mécanique de la Jussie : bouturage rapide. Travaux concernant d'abord le petit étang, puis le grand étang. La profondeur de ce dernier varie de 0,8m à 1,7m, plus profond au sud qu'au nord, mais tirant d'eau non suffisant pour traiter les contours avec la pelle sur barge.

→ Entretien régulier nécessaire pour le contrôle de ces invasives

➤ Création de nouvelles zones en eau

Cela a nécessité une procédure réglementaire d'autorisations au titre de la Loi sur l'eau 2010 /2011.

- ✓ Creusement de 9 mares : toutes créées en arrière dune sauf une au pied du revers interne en abrupt d'invasion (habitat initialement sec), 3 mares supplémentaires créées dans la zone non initialement prévue au sud de la réserve
- ✓ Réhabilitation fonctionnelle des fossés
- ✓ Profilage de berges en pente douce sur les fossés : le décapage léger sur 5 tronçons de berges est une opération visant à revitaliser les groupements sableux humides se développant uniquement sur ces zones avec battement de nappe, alternant les assecs et inondations

→ Bonne dynamique de recolonisation

2- Optimisation globale de la biodiversité

➤ Contrôle souple de la dynamique éolienne de la dune

Amélioration de la biodiversité du complexe dunaire

✓ Couvertures de branchages (Cadre général de la gestion de dunes, travaux financés par la MIG DUNE: mission d'intérêt général par le ministère de l'agriculture) : à utiliser avec parcimonie pour éviter de rudéraliser le milieu

- ✓ Suivi flore et état de conservation (N2000)
- ✓ Suivi des espèces végétales remarquables
- ✓ Carte éco dynamique simplifiée : indication sur la végétation et la dynamique de la dune
- ✓ Mise en place de suivis pour évaluer l'impact des travaux
- ✓ Contrat Natura 2000 porté par l'ONF, relatif à la signalétique et à la création d'un exclos

(zone de mise en protection d'habitats) 2008

✓ Contrat Natura 2000 porté par le CG des Landes, concernant le nettoyage manuel sélectif de la plage, avec suivi scientifique mené par l'OCA. Nettoyages qui protègent l'ensemble des organismes se nourrissant de matière organique, sur la laisse de mer et qui contribuent à l'installation de la végétation en pied de dune. Ils influencent alors la qualité des milieux de l'avant dune et donc l'enchaînement des milieux arrière-dunaires.

✓ Autre contrat, non mentionné dans la présentation : fauche de lisière avec retrait de saules, afin de recréer une lettre humide au sud du site.

➤ **Actions en faveur de la faune**

✓ Organisation des chemins, harmonisation des panneaux d'informations dès 2010 : effort de guidage et surveillance

- ✓ Interdiction de la divagation des chiens : limiter le dérangement
- ✓ Régulation possible du ragondin et du sanglier

➤ **Lisière en libre évolution : Irrégulière, anémomorphosée**

Limite est = limite de la futaie régulière

Mise en sécurité : les branches mortes pouvant être dangereuses sont enlevées

➤ **Amélioration des connaissances**

✓ Convention ONEMA - ONF : suivi de la faune aquatique des étangs tous les 5 ans
✓ Résultats du 1er relevé en 2010 : espèces typiques des lagunes landaises : Brochet, Gardon, Perche-soleil, Tanche, Rotengle, Anguille et Gambusie.

✓ Convention FDC des Landes – ONF : étude sur les populations de lapins (rôle fondamental dans le maintien des prairies ouvertes et création de terriers pouvant servir au Lézard ocellé)

- ✓ Étude sur la Cistude d'Europe et le Lézard ocellé, pilotée par l'association Cistude Nature
- ✓ Inventaires :

- Chiroptères (relevés arbres à trous)
- Odonates
- Avifaune
- Reptiles / Amphibiens (installation d'un gîte à Reptiles + suivi plaques)
- Micro-mammifères

3- Valorisation pédagogique, scientifique et partenariale

➤ **Plan analytique de la fréquentation : accueil raisonné**

Début de la réflexion en 2010 pour une ouverture canalisée au public

✓ Reconstitution d'un sentier de découverte, choix itinéraire: limiter l'accès au grand étang définie comme zone de tranquillité

✓ Installation de « Stations botaniques » et bornes de visée
✓ Réalisation d'un livret guide : outil pédagogique adapté pour accompagner le visiteur
✓ Observatoire : Invitation à l'observation, en bordure du petit étang (couvert, 15 m², fenêtres de vision et silhouettes sur différentes espèces de faune)

- ✓ Belvédère : sur le haut de dune (non couvert, surélevé, tables de lecture du paysage)
- ✓ Chemins d'accès aménagés (pose de ganivelles, caillebotis et chicanes)
- ✓ Pose des bornes périmétrales
- ✓ Pose d'un éco-compteur

➤ **Travaux accueil du public : récurrents et annuels**

✓ Désensablement des accès caillebotis
✓ Réfection des clôtures endommagées
✓ Entretien et mise en sécurité des infrastructures, sécurisation des cheminements publics (élagage)

- ✓ Test sans poubelle

Travaux imprévus : mise en sécurité de l'accès au belvédère suite à une rupture de la canalisation de la Papeterie, qui traverse le cordon dunaire pour un rejet en mer, à plusieurs endroits. Travaux financés par la Papeterie.

Suivis floristiques 2009-2013

Le protocole mis en place et les résultats détaillés par habitats sont dans la présentation «*RJUN_presComiteSuivi_28avril2014*» en téléchargement sur le site des dunes littorales d'Aquitaine : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/83>.

Expertise menée par Raphael Jun, écologue indépendant, sur 5 années, à la fois sur le suivi des incidences des travaux de restauration des milieux et le suivi des espèces invasives.

A partir de la description de l'état initial (été 2009) avant les travaux, les observations répétées sur 4 ans sur des secteurs pilotes (lignes et stations permanents) ont permis d'observer les gains et les pertes de biodiversité, de comprendre les modifications de la structure et de mesurer les dynamiques des communautés végétales dans un but de compréhension du fonctionnement des habitats naturels et des espèces invasives.

Les résultats montrent que les travaux d'ouverture des milieux par réduction ou enlèvement des strates arborescentes et arbustives, jusqu'à parfois la remise à nu du substrat (sable sec, sable humide ou tourbe) ont favorisé les communautés pionnières, se traduisant par une augmentation de la biodiversité dans les secteurs impactés et l'apparition d'espèces discrètes souvent rares sur la RBD: *Blackstonia perfoliata* ; *Centaurium tenuiflorum* ; *Cladium mariscus* ; *Cyperus fuscus* ; *Eleocharis acicularis* ; *Genista anglica* ; *Laphangium luteoalbum* ; *Lotus angustissimus* (PR) ; *Lythrum hyssopifolia* ; *Samolus valerandi* ; *Sparganium emmersum* ; *Utricularia australis* (PR) ; *Viola lactea*...

Cette étude de suivi montre les modifications dans la structure des communautés végétales et les nouvelles trajectoires des habitats de dunes sèches et d'arrière-dunes humides après des travaux. Pour les lettres humides, il apparaît que les stades ouverts de prairies humides et roselières sont diversifiées avec un maximum atteint deux ans après les travaux.

Des travaux de contrôle et une surveillance des espèces invasives sont toutefois nécessaires afin d'éviter une nouvelle colonisation des milieux récemment ouverts (ainsi que mares et berges étangs). Les travaux ont globalement été bénéfiques à la biodiversité végétale:

- nouvelles espèces dont des espèces patrimoniales,
- diversification d'habitats naturels d'intérêt communautaire,
- augmentation de surface pour les communautés pionnières et aquatiques,
- régression des surfaces occupées par les invasives

Cependant, malgré ces observations, une analyse des données chiffrées sur le suivi de la faune dans les zones touchées par les travaux, est nécessaire et doit être complétée avant toute nouvelle programmation de travaux sur les zones déjà impactées.

A noter également, des problèmes liés à la canalisation de la papeterie. Des passages d'engins lourds sur la dune non boisée au droit du passage de la canalisation ont été effectués au cours de l'hiver 2013. Les mesures effectuées sur le transect T3 montrent que les habitats de dune grise (2130-2*) et de dune mobile (2120-1) ont été impactés. Cette partie de dune reste à ce jour mise en défens.

Des problèmes de fréquentation (nouveaux sentiers piétons sur dune non-boisée, passage de chevaux de centre équestre en arrière dune, utilisation des VTT sur sentiers balisés, chiens non-tenus en laisse...) persistent dans le périmètre de la RBD malgré les travaux réalisés en terme d'aménagement et d'accueil du public.

Un effort de communication doit être réalisé tout au long de l'année sur le site, en particulier dans les entrées au nord de la RBD à proximité des accès aux plages du sud de Mimizan et vis à vis des partenaires du Tourisme.

NB : La notion de dynamique régressive et progressive correspond à la trajectoire évolutive des habitats dans le temps mais n'a pas forcément de connotation négative et positive. L'importance est bien la fréquence des espèces floristiques observées et la composition de la mosaïque spatiale et temporelle des habitats présents.

Le *Baccharis* est très dynamique sur les repousses, l'effort d'éradication doit se concentrer sur celles-ci.

3. Programmation des travaux futurs

Seront programmées et/ou réalisées au cours de l'année 2014, dans la continuité des opérations lancées auparavant et en suivant les objectifs fixés, les actions ci-dessous :

1- Conservation et restauration des habitats humides

- **Travaux Génie écologique de réouverture:**
 - ✓ Débroussaillage des berges, mares et fossés comblés
 - ✓ Entretien des prairies par fauchage et export (tous les 5 ans)
 - ✓ Il est proposé et possible de tester la technique du brûlage dirigé, encadrée par la DFCI, en remplacement de la fauche de prairie. Cet entretien serait à renouveler tous les 10 ans.
 - ✓ La minéralisation induite du milieu pourrait faire apparaître de nouvelles espèces. Cette mesure doit par contre être accompagnée d'une communication pédagogique certaine.
- **Lutte contre les invasives : opérations qui se doivent d'être pérennes pour être efficaces**
 - ✓ Baccharis: Arrachage mécanique + test manuel
 - ✓ Jussie: arrachage manuel au sud du grand étang, mares et fossés
- **Suivi hydrologique de la nappe**
 - ✓ Analyse des données LIDAR
 - ✓ Pose de piézomètres : forage avec tubage permettant de mesurer le niveau de la nappe d'eau et limnimètres

Le système humide est clos, avec une alimentation par la nappe souterraine et de grandes fluctuations saisonnières. Nous avons peu de connaissances hydrologiques à l'heure actuelle sur les nappes (eau douce et eau salée) et leurs fluctuations.

Un suivi des niveaux de la nappe permettra de mieux comprendre son fonctionnement, le lien entre nappe eau douce et eau salée, d'évaluer l'impact des travaux de génie écologique (connexion avec certaines mares)...

Une série de piézomètres a été implantée par la papeterie *Gascogne paper* en 2000 à l'est de La Mailloueyre. Un point (PZ 8) est proche du site, à 200 m de la rive est du Grand étang. Deux mesures de profondeur de la nappe y ont été effectuées : 2,35m en juillet 1999 et 2,37m en juin 2000. Ces données viendront compléter notre étude.

2- Optimisation globale de la biodiversité

- **Mise à jour de la signalétique :**
 - ✓ Logo RBD / pochoir balisage sentier
 - « Mailhoueyre » signifie le lieu où sont les goélands. Nous souhaitons donc modifier le logo actuel qui représente une Huppe fasciée par un goéland.
 - ✓ Périmètre N2000, panneaux réserve de chasse
 - Le périmètre N2000 a été étendu au nord de la réserve, il convient donc d'actualiser les plans présents sur site. L'arrêté ministériel de création de réserve étant acté, cette dernière se substitue donc à la réserve de chasse. Le panneau de réserve de chasse et faune sauvage pourra être supprimé.
 - ✓ GR 8, balises CG 40...
 - Le sentier du GR8 est par exemple inexistant, sans balisage, mais continue d'apparaître sur certains plans. Le balisage des sentiers du CG40 est également à revoir dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées, car il dirige les visiteurs dans la partie sud de la réserve que nous avons identifiée comme zone de quiétude.
 - ✓ Traduction des panneaux de l'aire de pique-nique sans poubelle (3langues ?)

✓ Le nourrissage de la faune des étangs est devenu récurrent et peut devenir problématique (dépendance humaine, migration altérée, surpopulation, mortalité en période hivernale...) sur le long terme. Nous devons donc informer des risques et fortement déconseiller cette habitude que certains riverains ont prise.

➤ **Amélioration des connaissances**

Afin de compléter nos données et balayer l'ensemble des espèces caractéristiques et potentiellement présentes sur site.

- ✓ Convention avec ONEMA: relevés piscicoles (prévus courant du mois d'octobre)
- ✓ Inventaires et suivis:
 - Avifaune (Indice Ponctuel d'Abondance)
 - Insectes (autres que Odonates et suivis OCA)
 - Bryophytes et lichens
 - Champignons (SOMYLA)
 - Cistude d'Europe et Lézard ocellé (plaques de suivis déjà présentes dans l'exclos)
 - relevés invertébrés et macrophytes (stagiaire de l'ENSEGID Bordeaux) sur milieux
- ✓ Atlas de la flore patrimoniale (fiches espèces)
- ✓ Elaboration d'une méthode d'évaluation de l'état de conservation de la dune non boisée
- ✓ Cartographie à partir de données LIDAR des habitats sur un transect

➤ **Nettoyage manuel des déchets en arrière dune:** apports post tempêtes conséquents

➤ **Mutualiser les actions :** de communication, les suivis, les travaux entre N2000 et RBD

➤ **Sécurisation des « cabanes » :** enlèvement des monticules de branches mortes accumulées à certains endroits

➤ **Gascogne Paper:**

La concession est en cours de renouvellement. La papeterie veillera en permanence à la bonne fonctionnalité de son infrastructure et nous veillerons à ce que les mesures prises pour améliorer l'intégration paysagère de la canalisation soit respectueuse et en cohérence avec la gestion que nous mettons en place (espèces plantées, localisation...).

3. Valorisation pédagogique, scientifique et partenariale

➤ **Projet de réaménagement de l'entrée, carrefour de Leslurgues**

Montage du dossier en 2014: définition du projet + recherche de partenaires (FEDER ?)

- ✓ Réhabilitation des Ecuries : local gemmeurs, abri et panneaux pédagogique, accès MF...
- ✓ Aire de stationnement (20 places + retournement des bus), parkings vélos...
- ✓ Réfection de la voie d'accès (avec signalétique aux normes routières)

➤ **Actualisation des moyens de communication**

- ✓ Notamment les sites internet suivants :

<http://patrimoine-naturel.aquitaine.fr>

<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr>

<http://www.mimizan-tourisme.com/>

✓ **Mettre à disposition le livret guide**, en téléchargement, possibilité de créer des flash codes sur les bornes pédagogiques...

✓ La création d'un **suivi photos** peut apporter un complément à nos suivis, à la communication (interne et externe) afin de mieux se rendre compte de l'évolution globale et visuelle de la végétation sur le site.

Protocole à définir : localisation précise des points photos, prises de vue chaque année avec un angle donné et une période fixe. Faire carte avec un positionnement auprès d'un poteau de l'enclos et d'un repère indiqué.

Afin d'alléger le calendrier de chacun, d'éviter des redondances, il est prévu d'organiser la réunion de ce comité en même temps que les comités restreints Natura 2000 puisque la liste des membres est quasi similaire.

Nous concluons que des bilans réguliers et annuels sont indispensables pour continuer de mener à bien la gestion de cette réserve et inciter la démarche partenariale et participative. Nous ferons donc en 2015, sur le même principe une réunion de présentation des actions menées en 2014 puis des actions programmées pour l'année suivante, avec la participation d'un intervenant extérieur voir une visite sur le terrain.

→ **RDV l'année prochaine au printemps !**

Pour toutes questions, informations ou observations, nous sommes à votre disposition :

Sebastien MAITIA

Agent patrimonial
Responsable de la Réserve
UT Mimizan-Labouheyre
sebastien.maitia@onf.fr
Tél: 05 58 09 11 39
Portable: 06 23 74 57 35

Gilles GRANEREAU

Chargé de mission Natura
2000
gilles.granereau@onf.fr
Tél: 05 58 98 27 82
Portable: 06 13 81 60 36

Emilie SAUTRET

Chargée de mission
Environnement et Accueil du
public
emilie.sautret@onf.fr
Tél: 05 57 81 67 52
Portable: 06 23 66 46 12



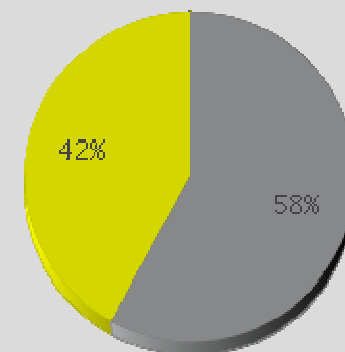
Chiffres clés

- Cumul de la période analysée : 23 946
- Moyenne journalière : 74
- Moyenne mensuelle : 2 177
- Jour de la semaine le plus fréquenté : Dimanche
- Jours de la période d'analyse les plus fréquentés :
 1. Vendredi 22 Août 2014 (629)
 2. Mardi 19 Août 2014 (602)
 3. Mercredi 13 Août 2014 (490)

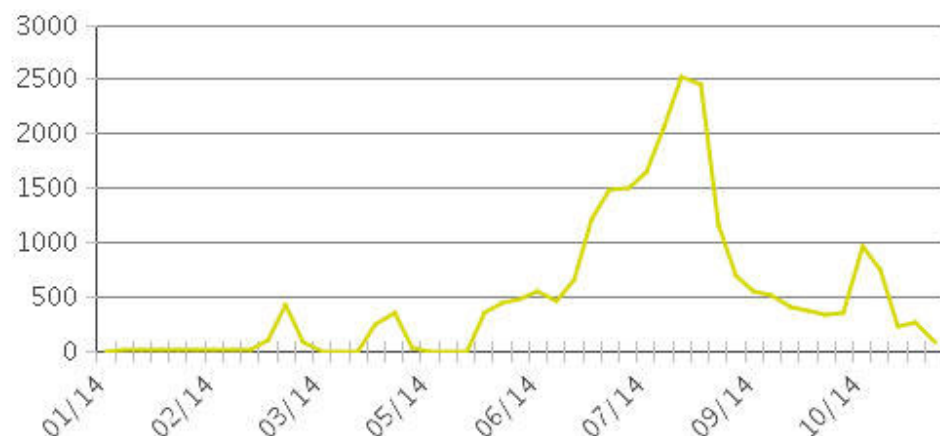
• Répartition par sens de passage :

■ ONF01_IN : 42%

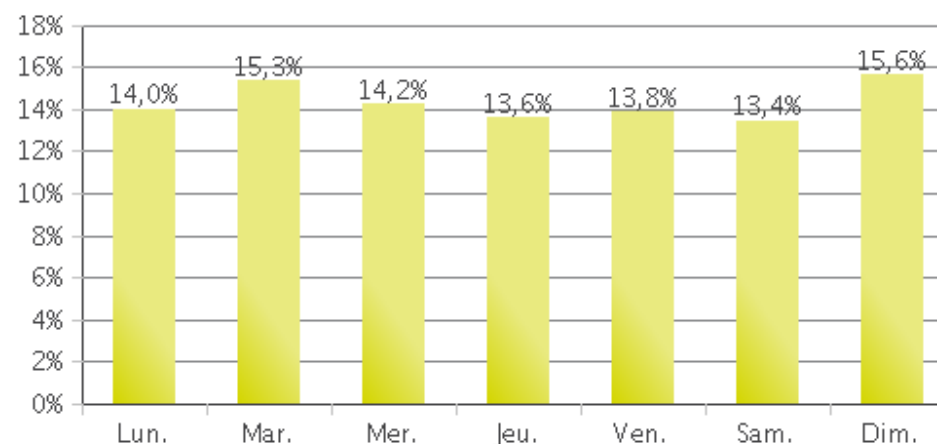
■ ONF01_OUT : 58%



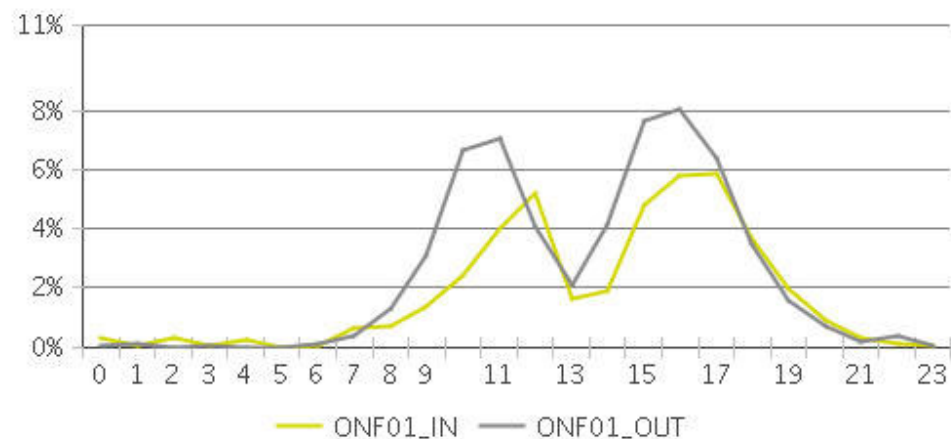
Passages hebdomadaires



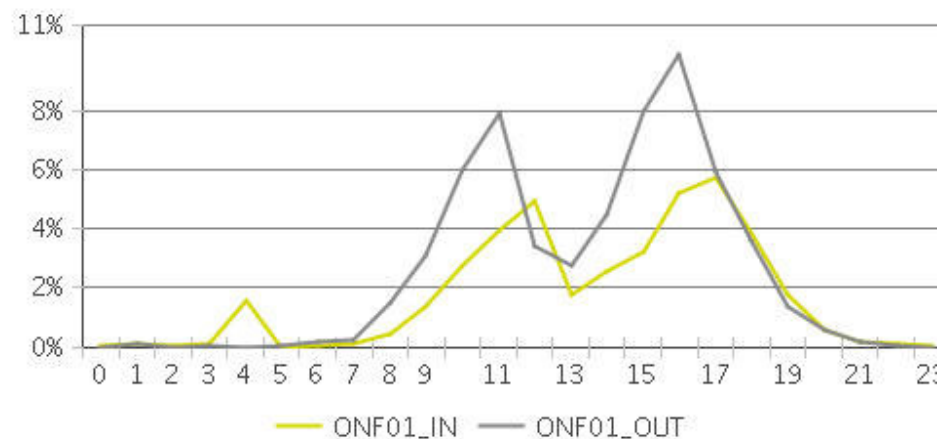
Profil hebdomadaire



Profil horaire en semaine

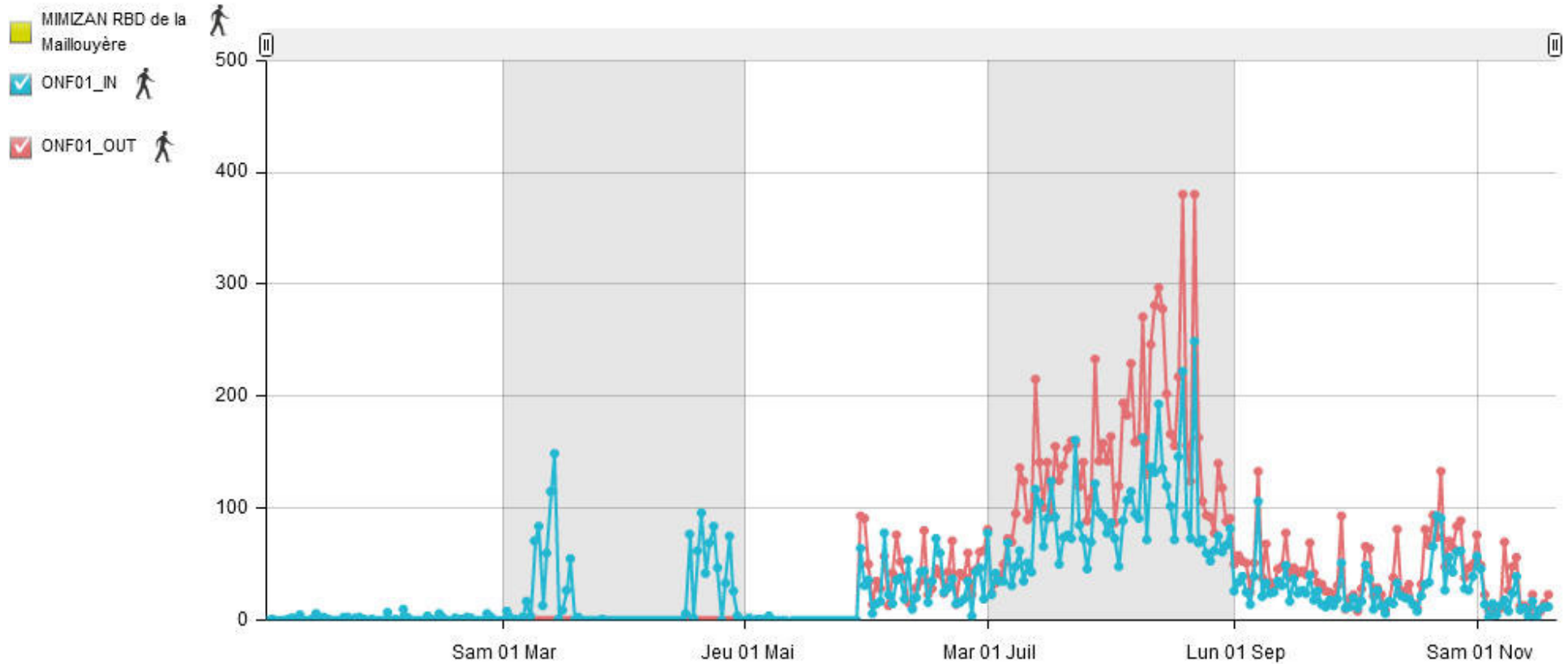


Profil horaire le week-end



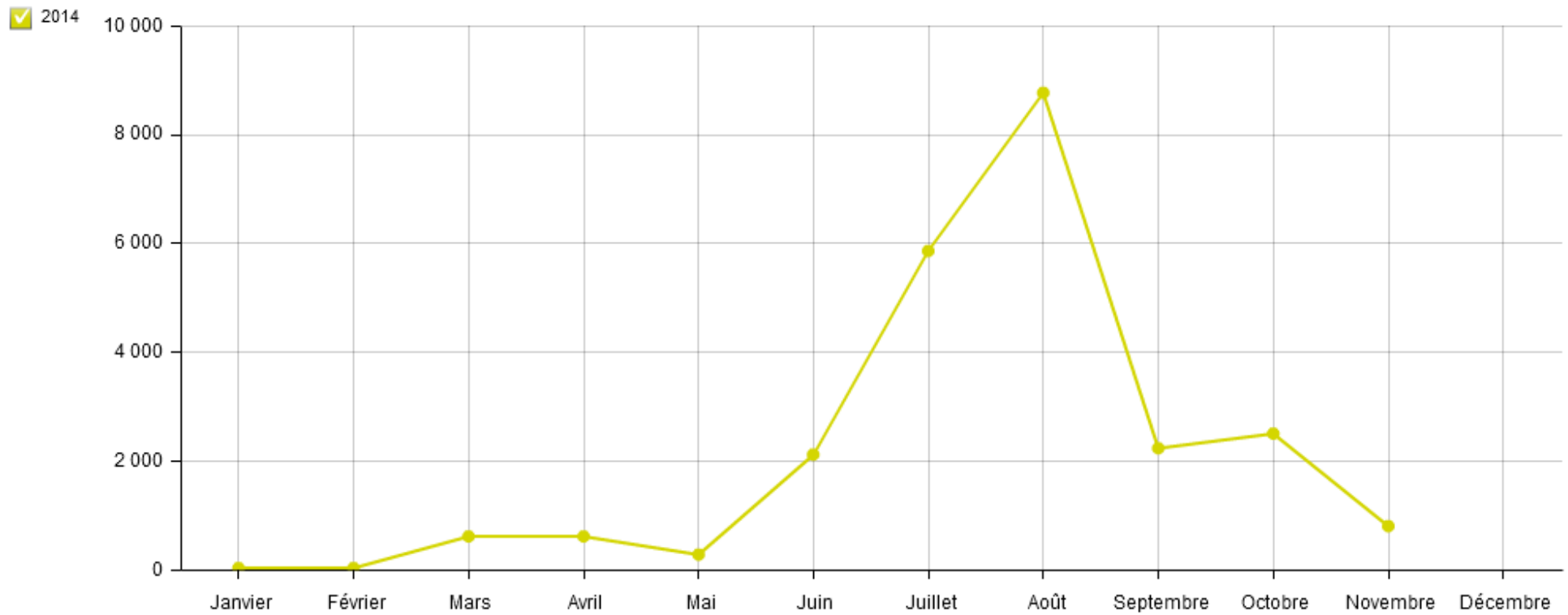
Fréquentation journalière RBD La Maillouère

01/01/2014 - 20/11/2014



Comparaison mensuelle des passages cumulés

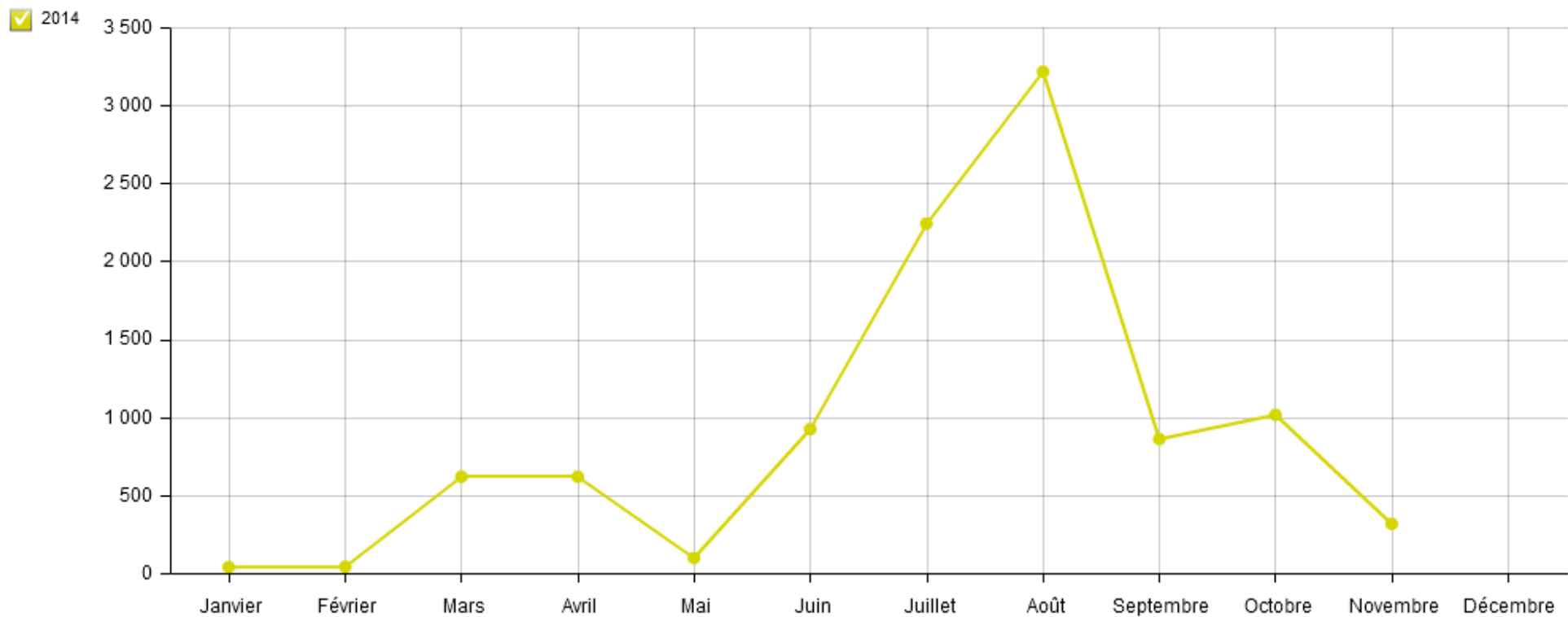
01/01/2014 - 20/11/2014



◀ ONF01_IN ▶

Comparaison mensuelle des entrées

01/01/2014 - 20/11/2014



◀ ONF01_OUT

Comparaison mensuelle des sorties

01/01/2014 - 20/11/2014

